

à PAU, le 10 juillet 2017

Objet : Communiqué de presse-Mise en demeure DIRECCTE
Réf. : EP/CGT/ 17.041

ALERTE ET MISE EN DEMEURE SUR LE CLIMAT SOCIAL CHEZ TOTAL

En mars 2017 un nouveau suicide s'est produit au sein du Centre Scientifique et Technique Jean Féger (CSTJF) de Pau, faisant partie intégrante du siège du Groupe Total.

Ce tragique événement a conduit la Direction du Travail (DIRECCTE) à décider de la mise en demeure du responsable de l'établissement palois. ¹

Depuis 2015, 2 suicides ont eu lieu sur le site de Pau, reconnus par les autorités administratives comme accidents du travail.

D'autres suicides de salariés, prestataires ou sous traitants de Total, ne laissent aucun doute des mauvaises conditions de travail.

La CGT alerte depuis de nombreuses années sur leur dégradation au sein de l'établissement.

Ce sont ces mêmes facteurs de risques graves, avérés par la DIRECCTE, qui font légion et au-delà du CSTJF, dans les tours de Paris la Défense et certainement dans tout le Groupe TOTAL....

Le constat que fait depuis longtemps la CGT de Total est conforté aujourd'hui par la DIRECCTE qui considère *"une situation dangereuse de risques pour la santé mentale des salariés résultant notamment du non respect [...] du code du travail"*.

Quand des salariés en fin de carrière n'attendent plus que la retraite et que des plus jeunes parlent de démissionner, alors même qu'ils travaillent pour un Groupe dont la renommée devrait faire rêver, cela pose évidemment question.

Pour le syndicat, Total et son PDG doivent cesser d'agir ainsi et prendre en compte cette mise en demeure qui incrimine directement sa politique managériale.

Un système de management intransigeant et de gestion du personnel déplorable, instauré au plus haut niveau de l'entreprise par le PDG Pouyanné, serait imposé aux Directions et Entreprises du Groupe de manière si autoritaire qu'il ne pourrait être contredit ou même discuté.

La CGT en appelle aux salariés et aux autres syndicats de l'entreprise pour construire, dès la rentrée de septembre, des propositions alternatives humaines et ambitieuses, tant pour le bien-être des salariés que la pérennité de l'entreprise.

En appui des conclusions de la DIRECCTE, chaque salarié peut, doit libérer sa parole sans risque.

¹ Dossier complet sur <http://ep.cgtotal.fr>